

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest

Compte-rendu intégral
Mardi 13 février 2024

SALLE/ADRESSE : Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

PARTICIPANTS : 27 participants

DÉBUT > FIN : 14h00 à 17h00

Commission particulière du débat public (CPDP) :

Mme Karine BESSES
Mme Lucie BÉGUIN
Mme Clémence LEBLANC
M. Patrick TALLEC

Intervenants :

| | | |
|-----|-----------------|---|
| M. | Alain PONSERO | Conservateur, Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc |
| M. | Hervé GUYOT | Vivarmor Nature |
| Mme | Nolwenn SOLSONA | Chargée d'études Biodiversité littorale, Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc |

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Karine BESSES – CPDP

Nous sommes la Commission nationale du débat public. C'est une autorité administrative indépendante qui a été créée en 1995. Cette autorité administrative, qui est peu connue, défend le droit de tout citoyen à être informé et à participer sur toutes les décisions qui se prennent sur l'environnement, sur des projets, des plans et programmes – comme dans le cadre de la planification de la mer – qui vont impacter l'environnement. C'est un droit constitutionnel que notre organisme protège. Nous avons été saisis par l'État français, par trois ministères, pour déployer le débat public sur la planification de la mer, la publication maritime. C'est donc dans ce cadre que nous déployons ce débat public. Une équipe est nommée dont il y a un certain nombre d'entre eux dans la salle qui sont avec nous et qui vont aussi nous aider à animer les tables rondes. Nous avons également des salariés, dont Patrick et Clémence. Nous sommes tout de même une équipe pour déployer tout cela sur le territoire français et notamment sur notre façade Bretagne Pays de la Loire, mais il y a aussi la même chose qui se passe sur la façade méditerranéenne, sur la façade normande, ainsi que sur la façade sud Atlantique.

Des collègues font pareil et récoltent la parole. Nous retranscrivons tout cela ensuite. Nous enregistrons tout ce qu'il se dit, nous faisons une retranscription, puis à la fin, nous ferons un compte-rendu et une synthèse des débats que nous remettons à l'État. LA CNDP assure que la parole du citoyen est notée et synthétisée, avec les propositions que les gens ont pu faire à l'État qui devra y répondre quelques mois après, lorsque nous lui aurons donné ce compte-rendu et devra répondre en disant comment il prend en compte ou non, ce qui a été produit, réfléchi et proposé par les participants au débat. C'est donc pour cette raison que nous vous enregistrons également. Lorsque vous posez des questions, n'hésitez pas à parler un peu plus fort pour que l'on vous entende bien et vous présenter.

Intervenante dans la salle

Qui sont les trois ministères qui vous ont sollicité ?

Mme Karine BESSES – CPDP

Les ministères de la Mer, de l'Environnement et de l'Énergie. Nous travaillons notamment avec les services déconcentrés de l'État, notamment sur les territoires en région et sur la façade maritime. Je vais vous laisser commencer. Pour que ce soit un peu plus interactif, n'hésitez pas à lever le doigt pour poser une question pendant la présentation.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Nolwenn interviendra à la fin sur le devenir.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Je suis le président de Vivarmor Nature qui est une association co-gestionnaire de la réserve. Nous vous expliquerons tout à l'heure comment fonctionnent la cogestion, la gestion et la décision. Cela a été le combat de toute la création de l'association il y a 50 ans. Des naturalistes du fond de baie ont décidé de se lancer dans la mise en place d'une zone de protection sur cet espace. Cela a abouti à 26 ans de réserves. Nous sommes donc co-gestionnaires avec l'agglomération. C'est un système assez particulier qui n'est pas commun. Il y en a quelques-uns dans toutes les réserves de France. Il y a quelques systèmes de cogestion, mais ce n'est pas la majorité du genre.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

J'en profite pour excuser Jean-Marc LABBE, qui est le vice-président à l'agglomération, qui est un élu très occupé et qui est à Paris aujourd'hui. Je lui avais proposé de venir, mais il était déjà pris par ailleurs. Je vais dérouler les choses, mais n'hésitez pas à intervenir. Je vais essayer de vous présenter un peu l'outil Réserve naturelle, à quoi il sert, ce que l'on y fait et comment ça fonctionne. Hervé pourra également compléter sur l'aspect Vivarmor et cette histoire qui est longue histoire, même si la réserve a aujourd'hui bientôt 26 ans. L'histoire de la protection du fond de baie a 50 ans.

Qu'est-ce qu'une réserve naturelle nationale ? Au départ, c'est la loi de 1976 qui est l'une des plus importantes lois de protection de la nature, même encore à ce jour, qui a défini pas mal de protection de la nature, dont l'outil Réserve naturelle. À l'époque, en 1976, il n'y avait qu'un seul outil Réserve naturelle. Aujourd'hui, il y a des déclinaisons de réserve naturelle, régionale, nationale et de Corse qui

n'existaient pas à l'époque. Aujourd'hui, c'est dans le Code de l'environnement, bien évidemment. Ce code de l'environnement ou cette loi prévoit deux choses, avec d'une part, la préservation d'un patrimoine naturel remarquable d'intérêt national dont nous aurons l'occasion de reparler, et d'autre part, protéger les espèces végétales ou animales menacées et rares en voie de disparition. Cela peut également être des formations géologiques ou spéléologiques. Vous avez des réserves naturelles qui vont protéger les grottes ou des objets géologiques remarquables. Dans des réserves comme les nôtres, nous avons aussi quelques objets géologiques remarquables. Cela peut être aussi – et c'est en particulier le cas en baie de Saint-Brieuc – des étapes sur les voies de migration. C'est tout à fait le cas en baie de Saint-Brieuc. Le grand objectif est donc la préservation du patrimoine naturel. Comme je l'évoquais tout à l'heure, une deuxième mission est prévue par la loi, qui est le développement des connaissances. Nous évoquerons l'aspect de mieux comprendre comment fonctionnent les écosystèmes pour mieux protéger. Il est bien de savoir ce que l'on protège, d'où le rôle des chargés de mission. Vous avez Nolwenn, mais aujourd'hui, nous avons également deux chargés de mission à temps plein sur la réserve naturelle avec une activité scientifique qui est importante. Voilà pour ces deux grands aspects qui découlent de la loi de 1976 et aujourd'hui, du Code de l'environnement.

Tout s'est passé le 28 avril 1998, il y a bientôt 26 ans. Nous avons fêté nos 25 ans, l'année dernière. Le 28 avril 1998, il a été publié au *Journal officiel*, la création de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc et bien sûr, des autres réserves naturelles à chaque fois. Ce qui est important et ce qu'il faut bien prendre en considération, c'est qu'à partir du moment où nous plaçons un espace en réserve naturelle nationale, cet espace est dévolu à la protection de la biodiversité. Nous avons estimé que cet espace a un intérêt national et international important. C'est donc un espace dont l'objectif central est la protection de la biodiversité, ce qui n'empêche pas des activités humaines ou qu'un certain nombre de choses soient déroulées, mais toujours dans un objectif compatible avec la protection de la biodiversité. Ce qui est dit ici, c'est qu'une réserve naturelle nationale, c'est l'outil le plus fort juridiquement en France pour protéger un espace naturel. Parfois, nous pouvons comparer cela aux cœurs de parcs nationaux, mais c'est vraiment un outil régalién. C'est un outil que l'État met en place et c'est sous la responsabilité de l'État qui décide de tout ce qui peut se passer sur cet espace. C'est donc vraiment l'outil le plus fort.

Intervenante dans la salle

Que s'est-il passé entre la loi de 1976 et celle de 1998 ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

En 1998, il était question du décret pour la baie de Saint-Brieuc. La loi de 1976 est celle qui a créé les réserves naturelles en France. Il y avait toutes les réserves. Aujourd'hui, on en crée encore. C'est à partir de 1976. Je vous montrerai une petite carte.

Intervenante dans la salle

N'avons-nous rien eu en local entre 1976 et 1998 ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Je vous montrerai ça tout à l'heure. Il y a eu beaucoup de choses, mais la création a mis 25 ans. L'histoire de la réserve naturelle est sur les 50 dernières années.

Intervenante dans la salle

Il n'y a pas beaucoup de réserves naturelles en France.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Je vous montrerai une petite carte tout à l'heure. En national, il y en a 169. Il y a des réserves régionales. J'en dirais un mot tout à l'heure, mais cela fait partie de la grande famille des réserves naturelles, avec néanmoins un statut un petit peu différent. C'est donc un outil juridique fort et c'est inaliénable, comme les territoires du Conservatoire du littoral, par exemple. Ce sont des espaces remarquables. Ce qui est intéressant aussi et le dernier point que je voulais vous dire là-dessus, c'est que ce n'est pas qu'un outil réglementaire. En France, nous avons des outils qui sont purement réglementaires, comme un arrêté de biotope, par exemple. Pour un arrêté préfectoral de biotope, le préfet décrète que cet espace est d'intérêt, mais ça s'arrête là. Il y a une réglementation, mais il n'y a pas forcément de gestion.

Dans une réserve naturelle, vous aurez forcément plus ou moins une gestion, c'est-à-dire qu'il y aura forcément un gestionnaire qui va être désigné par l'État ou des gestionnaires comme ici, une équipe et des actions de gestion. L'action de gestion peut être de ne rien faire pour laisser évoluer la nature. J'ai

une amie qui travaille sur des forêts alluviales rhénanes où l'objectif est de laisser évoluer le milieu pour retrouver une forêt. Quand je dis qu'il ne faut rien faire, c'est que nous ne sommes pas obligés de mettre des tracteurs, par exemple. Par contre, nous pouvons intervenir et avoir des actions de gestion. J'ai travaillé dans une réserve autrefois en Savoie, où j'avais du pâturage et où je faisais du débroussaillage. Nous pouvons faire des actions, mais dans un objectif de conservation de la nature.

Concernant nos actions de gestion, bien évidemment, sur le milieu marin, nous allons peut-être intervenir physiquement, mais sur le milieu terrestre, sur les dunes de Bon Abri, des actions de gestion sont menées avec le département puisque nous sommes sur une propriété du département. Dans les documents, vous verrez souvent que nous déclinons nos actions en trois grands mots-clés. Je vous ai dit qu'il y avait deux objectifs, deux missions de la loi. Je vous expliquerai pourquoi nous déclinons cela en trois missions. La première mission est de protéger le site. Chaque réserve naturelle a sa propre réglementation en fonction de l'enjeu de conservation que nous voulons. Comme je l'évoquais tout à l'heure, une réserve géologique n'est pas obligée d'avoir la même réglementation qu'une réserve comme la nôtre. Nous allons interdire le ramassage des minéraux, des cailloux, des fossiles et autres, par exemple, mais pas forcément interdire la chasse ou une autre activité. Chaque réserve naturelle a donc une réglementation qui dépend des enjeux de conservation et de pourquoi elle a été créée. Néanmoins, il y a quand même un corps commun de pas mal d'articles qui sont identiques dans toutes les réserves naturelles, avec un aspect important où le territoire ne peut être ni détruit ni modifié. À partir du moment où la réserve naturelle est créée, on va gérer et on va protéger le patrimoine et les écosystèmes qui sont dedans. Comme nous l'évoquions ici, il y avait une question tout à l'heure sur la police de l'environnement. C'est l'une des missions de mon collègue, Cédric Jamet, garde technicien, d'assurer la surveillance du site. Nous sommes commissionnés pour éventuellement verbaliser quand il faut verbaliser et pour assurer la surveillance de ce territoire. Je ne veux pas rentrer dans les détails sur la réglementation de la réserve naturelle, mais évidemment, il y a une réglementation qui va tourner autour de l'hiver parce qu'effectivement, nous allons accueillir environ 35 000 oiseaux pendant l'hiver. Il y a donc des choses qui peuvent être interdites l'hiver parce qu'il y a des enjeux forts, ou autour de la marée haute, comme ici, sur cette photo, avec ces reposoirs à marée haute qui accueillent les limicoles que l'on voit ici et qui sont particulièrement sensibles. Un certain nombre d'activités, comme l'activité de test par exemple, vont être interdites autour de la marée haute. Aussi, nous avons des zones de protection renforcée où la réglementation est encore plus forte. Nous pourrions l'évoquer tout à l'heure.

Intervenante dans la salle

Comment pouvons-nous avoir accès à cette réglementation ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Sur notre site internet, vous avez une carte interactive. Il y a la réglementation que vous pouvez télécharger, mais en fonction de l'activité, vous avez une carte interactive. Si vous voulez faire du kayak, vous pouvez cliquer sur le kayak et vous aurez les zones qui sont autorisées et celles qui sont interdites. De plus, nous avons une zone de navigation où des activités sont autorisées sur l'été. Par exemple, le kitesurf est interdit sur toute la réserve naturelle, mais pour le kayak, une zone de navigation est autorisée. Aussi, certaines activités sont interdites l'hiver, mais autorisées l'été. Vous avez une carte interactive sur le site où vous pouvez cliquer sur une activité sportive de loisirs. Cela définit où vous pouvez vous promener sur la réserve naturelle, sauf dans les zones de protection renforcée, par exemple. Il y a une carte pour simplifier les choses. Nous avons une réglementation complète. Il y a également des panneaux comme vus sur la précédente photo. Sur chaque site, nous avons des panneaux d'information et de rappel des principaux éléments de la réglementation, mais nous n'avons pas tout détaillé.

L'autre aspect est celui de la protection et de la surveillance du site. J'évoquais tout à l'heure la gestion. La gestion, c'est d'abord la connaissance. Nous pourrions y revenir tout à l'heure. Cela concerne les missions, les inventaires et les suivis. On imagine ici que la réserve naturelle n'est là que pour compter les oiseaux, mais pas que. Évidemment, nous faisons des comptages ornithologiques. Vous verrez qu'il y a une trentaine de suivis. Nous travaillons sur les poissons, les invertébrés du sable et sur plein d'autres choses. Nous pouvons développer des études scientifiques et des programmes de recherche. Vous avez ici notre autre collègue chargé d'études à la réserve naturelle, qui a lancé des programmes sur les réseaux trophiques et prochainement sur des équipements de balises sur les oiseaux, entre autres. La connaissance est évidemment un élément important, puisqu'à partir de cette connaissance-là, nous allons pouvoir avoir des actions de gestion sur le milieu terrestre ou sur le milieu marin en termes de travaux de réglementation ou de travail en collaboration. Je l'ai illustré par le gisement de

[inaudible] parce que nous travaillons avec les pêcheurs professionnels. Nous ne réglementons pas la pêche à pied professionnelle, mais par contre, nous faisons une évaluation du gisement et nous apportons cette information aux pêcheurs professionnels et au comité des pêches. Ensuite, ce sont eux qui donnent les licences en fonction des chiffres, si l'on est dans une phase creuse ou dans une phase montante. Actuellement, nous sommes d'ailleurs dans une phase creuse. Nous travaillons donc avec eux là-dessus. Nous pouvons mettre en place des choses comme ça.

J'ai dit qu'il y avait donc deux grandes missions avec la préservation et la connaissance. Vous voyez que j'ai rajouté une troisième mission qui est de sensibiliser. Pendant très longtemps, ce n'était pas financé par les services de l'État, mais maintenant, ça l'est. C'est une mission qui n'est pas prévue par la loi de 1976 au départ, mais très vite, les réserves naturelles se sont aperçues que si nous voulons que les gens respectent la réglementation, il faut expliquer pourquoi le chien doit être tenu en laisse sur la baie de Saint-Brieuc. Pour expliquer, il faut donc sensibiliser. Depuis l'origine, la plupart des réserves naturelles mettent en place de la sensibilisation et de l'explication au travers d'animations. Nous avons un outil spécifique qui est la Maison de la Baie qui fait des animations. En tant qu'équipe de réserve naturelle, nous pouvons également ponctuellement faire des choses autour de la sensibilisation, comme ce week-end, au festival. Concernant les outils de communication, vous pouvez aller sur notre site internet et nous suivre sur les réseaux sociaux. Nous sommes là. Nous avons une lettre de la réserve naturelle. Vous pouvez vous y abonner sur le site de la réserve. C'est gratuit et vous la recevez par mail. Nous faisons également la même chose pour les enfants. Depuis 2020, nous avons mis en place des ambassadeurs de la baie. C'est une initiative de Vivarmor.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

C'était à l'initiative de l'association puisque nous nous étions aperçus que des gens commettaient des infractions à la réglementation sur la baie, mais parfois, par ignorance. Nous avons donc monté une sorte de brigade. Nous avons proposé à des adhérents de l'association de venir se former à la réglementation et à la médiation pour aller au-devant, en période de vacances scolaires en particulier et en période de forte affluence, de venir au-devant des contrevenants. C'est quelque chose d'assez ingrat que d'aller courir après les gens qui lâchent leurs chiens. Les chiens peuvent courir derrière les oiseaux et il faut donc expliquer tout cela. Ce qui est important, c'est la mobilisation des bénévoles. Ce sont des bénévoles d'associations qui font ça. Nous allons attaquer la quatrième année des ambassadeurs de la baie et nous avons toujours une quinzaine de personnes. Au début, c'était 25. Nous avons la même chose hors réserve sur l'îlot du Verdelet, mais là, c'est plus facile puisque c'est au moment où il est accessible à pied, c'est-à-dire par marée basse, au-delà d'un coefficient de 95, me semble-t-il. C'est plus facile, car nous pouvons mettre des longues-vues directement sur les nids des oiseaux en expliquant aux gens que s'ils traversent et qu'ils vont à cet endroit, l'oiseau est mort, ce qui fonctionne, mais ici, c'est plus délicat. Il faut courir après les personnes.

Intervenante dans la salle

Comment cela se passe-t-il avec les médiateurs ? Y a-t-il de bons retours ? Cela ne doit pas être évident.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Il y a d'excellents retours. Je ne peux pas vous donner les chiffres comme cela, mais je vais donner des tendances. La très grande majorité des gens qui sont abordés par les ambassadeurs n'étaient pas au courant de la réglementation. Il n'y a pas de personnes qui le font sciemment. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais la très grande majorité ne le fait pas sciemment. Lorsque je parle d'une très grande majorité, c'est de l'ordre de 90 %. La très grande majorité se conforme à la réglementation, en particulier pour les chiens. Nous allons même plus loin. Nous avons un partenariat avec un club d'escalade qui nous a donné leurs anciennes cordes qui n'étaient plus aux normes et nous en avons fait des laisses pour les donner aux gens. Il y a toujours le mauvais coucheur qui a raison, qui connaît mieux que tout le monde, qui fait ça depuis longtemps et qu'il ne faut pas l'embêter, mais ce n'est pas la majorité.

Intervenante dans la salle

Comptez-vous aller aussi au Sillon de Talbert ?

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Nous ne sommes pas gestionnaires de la réserve. C'est également une réserve régionale. Aujourd'hui, l'expérience menée par Vivarmor sur la réserve nationale de Saint-Brieuc est observée par les

gestionnaires d'espaces naturels de Bretagne comme étant quelque chose d'assez novateur. Il faut savoir que cette affaire coûte trois francs six sous et qu'il fallait avoir des programmes. Un programme a été lancé par l'Office français de la biodiversité qui s'appelle « Mobilisation pour la biodiversité » et auquel nous avons été retenus une première fois pour 3 ans, puis pour 3 autres années, mais qui va s'arrêter bientôt. Il va donc falloir trouver de l'argent ailleurs, ce qui est le propre des associations.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Dans d'autres réserves naturelles, l'idée d'ambassadeurs se met également en place.

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

L'observation sur le terrain fait que les ambassadeurs sont d'égal à égal avec les personnes qui se baladent. Lorsque nous voyons Cédric arriver avec le macaron où il est écrit « Police de l'environnement », le citoyen lambda comprend qu'il y a quelque chose, alors qu'avec les ambassadeurs, nous avons également un très bon retour du terrain puisque nous sommes des citoyens comme tout le monde. Ils ont de la connaissance et arrivent à la donner à tout un chacun. Le fait de distribuer des [inaudible] était quand même un vrai plus, car c'est extrêmement pédagogique. Le retour sur le terrain est quand même très bon.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

C'est complémentaire à l'aspect « police », régalien. Il faut aussi l'outil de médiation et les ambassadeurs. Au-delà des ambassadeurs – je ne l'ai pas évoqué sur l'aspect de gestion -Cédric gère à peu près entre 150 et 200 bénévoles aujourd'hui qui nous donnent des coups de main. Les ornithologues viennent pour les comptages ornithologiques, mais lorsque l'on fait des nettoyages de plages – nous en avons fait 8 ou 9 – Cédric mobilise une trentaine ou une quarantaine de bénévoles. Derrière la réserve naturelle, ce sont donc à peu près 150 à 200 bénévoles qui mettent la main à la patte plus ou moins régulièrement. Cela mobilise les ambassadeurs quelques après-midis.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Avec des bidons que nous avons coupés, nous avons mis des cordages pour faire une anse et réaliser des sauts. Ce sont ensuite des seaux que l'on peut donner aux gens pour ramasser les objets sur la plage.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Vous en trouverez à Bon Abri, par exemple.

Intervenante dans la salle

Pour être bénévole et faire du ramassage de déchets, faut-il être adhérent ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Non. Vous êtes couvert par les assurances en tant que bénévole de la réserve naturelle. Beaucoup sont membres de Vivarmor, mais pas que.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Vivarmor compte 1 047 membres en 2023.

Intervenant dans la salle

Avant d'être une réserve organisée, il y avait bien des animaux autres que des oiseaux qui se baladaient dans la réserve. D'ailleurs, il y a toujours des animaux sauvages qui se baladent dans la réserve, comme des sangliers ou des renards qui sont des prédateurs, mais pourquoi est-ce que l'on dit non pour les chiens ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

La différence, c'est que vous ne nourrissez pas vos sangliers ni vos renards. Les chiens sont vaccinés, dorlotés et nourris. Ce n'est pas la même chose. Effectivement, il y a des prédateurs. Nous avons des rapaces qui, parfois, dérangent les oiseaux. Naturellement, j'efface l'homme et ces animaux domestiques. Je l'évoquais un tout petit peu tout à l'heure et nous en reparlerons, mais l'enjeu n'est pas de conserver des espèces rares. Nous ne préservons pas le panda pour le panda. Le panda est un symbole. Ce qui est important, c'est de protéger la forêt de bambous. Ici, c'est la même chose. On

protège les oiseaux parce que c'est visible, mais c'est en fait le fonctionnement naturel des écosystèmes. Ce qui est important, c'est le fonctionnement naturel, dont le chien ne fait pas partie.

Intervenante dans la salle

Elle a donc été créée dans les années 1990. Pouvez-vous aujourd'hui faire un état de ce que cela a apporté en termes de protection ? Qu'est-ce que cela apporte ?

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Je voudrais revenir sur la première question de Madame, à savoir ce qu'il s'est passé entre 1974 avec la création de Vivarmor et 1998, la création de la réserve. Il s'est passé plus de 20 ans de travail acharné de quelques adhérents de Vivarmor qui allaient, sur leur temps libre, compter les oiseaux, faire des dossiers, faire des suivis et autres. C'est ce qu'il s'est passé.

Intervenante dans la salle

Il est tout de même intéressant de constater que c'est un outil inscrit dans la loi et régalién, comme vous le dites, mais ce sont les citoyens qui se sont saisis du droit pour créer la réserve naturelle.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

En 1974, je pense que nous n'utilisons pas le terme de mobilisation citoyenne, mais c'était ça. Je vous montrerai des photos tout à l'heure là-dessus. Nous pourrions y revenir. Les réserves naturelles sont ces petites taches roses. Nous couvrons 1 700 000 hectares, ce qui est énorme. Dans les TAAF, les Terres australes et antarctiques françaises, il y a déjà 1 700 000. C'est à même échelle. Nous avons effectivement de grandes réserves naturelles, mais très loin. Les TAAF sont assez grandes, comme en Guyane, Kerguelen au sud de l'Afrique ou Crozet, entre autres. Nous pouvons finalement créer de très grandes réserves naturelles. Sur la métropole, nous ne voyons pas nos collègues corses sur la carte, mais vous avez les réserves naturelles de Corse. C'est la même chose que les réserves naturelles nationales. Elles ne sont pas dépendantes du ministère de l'Environnement, mais de la collectivité corse. Cependant, elles ont le même statut inaliénable. Tout ce que je vous ai dit fonctionne également pour les Corses.

Concernant les petites taches sur la carte, ce sont les réserves naturelles. Il y en a une qui est un peu plus grande, qui s'agrandit. Je n'ai pas mis la carte à jour, mais ici, vous avez la plus grande réserve de France Métropole, les Sept-Iles, qui fait maintenant 19 700 hectares. C'est d'ailleurs assez récent. Cela date de l'année 2023. C'est donc une tache rose un peu plus grande ici. Vous voyez que nous sommes sur de petits espaces. Ici, en montagne, vous avez le plateau du Vercors qui doit faire 15 000 hectares. Vous avez également l'Iroise qui est maintenant dans le parc marin.

Mme Karine BESSES – CPDP

Nous l'avons également visité dans le cadre du débat. Vous pouvez retrouver ce qu'il s'y est dit. C'était également très intéressant. Nous avons discuté de l'articulation entre les activités. Leur principe est de maintenir l'ensemble des activités de pêche et autres, tout en préservant l'environnement. Il y a des débats là-dessus. Cela ne fait pas consensus.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Comment fonctionne une réserve ? Sur l'aspect historique, j'ai repris une image de 1974 ou un peu après d'un document que l'ancêtre de Vivarmor avait sorti. Il faut se replacer dans le contexte. Concernant le fond de baie, il y a des velléités très fortes à gagner sur la mer dans l'histoire. Au XIX^e siècle, il y a eu des projets de poldérisation et d'assèchement, au début du XX^e siècle. Aussi, des projets de fermeture de l'anse d'Yffiniac soit pour en faire de l'agriculture, soit dans les années 1960, au début des années 1970, pour l'aéroport de Trémuson qui n'existe plus. Cela aurait pu être l'aéroport d'Yffiniac. Ici, vous avez le port de Saint-Brieuc tel qu'on l'imaginait en 1975. Le port actuel est ici, pour imaginer un petit peu les choses. Pour les plus anciens qui ont connu ça, la décharge de la Grève des Courses qui est maintenant ici, toute droite. Nous avons 26 hectares de déchets, 2 millions de mètres cubes. Nous avons caché la misère en mettant de la terre dessus. Aujourd'hui, dans le cadre du programme de résorption des décharges littorales, puisque l'État a mis un enjeu et des financements pour résorber tous les problèmes des décharges sur le littoral, l'agglomération veut financer et réhabiliter. Nous n'allons pas enlever les 2 millions de mètres cubes, mais par contre, l'idée est d'enlever là où il y a besoin d'enlever. Morgane peut en parler mieux que moi puisqu'elle va être en

charge du dossier pour l'agglomération. L'idée est que cette décharge ne pollue plus ni le milieu marin ni le cours d'eau.

Intervenant dans la salle

Depuis combien d'années est-elle ici ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Elle a été fermée par Brice LALONDE lorsqu'il était ministre de l'Environnement en 1996.

Intervenant dans la salle

Il n'y a donc rien depuis.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Il y a quelques suivis, c'est tout.

Intervenante dans la salle

Je me demande comment il a pu être possible de faire une décharge à ciel ouvert sur le littoral alors que la loi était passée.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Comment est-ce que l'on arrive à mettre une décharge sur du domaine public maritime ? Ce qui est intéressant et pour la plaisanterie, les déchets de l'ancienne préfecture – puisqu'elle a été refaite – sont dans la décharge.

Intervenante dans la salle

Il y avait des déchets médicaux.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Il y a eu un gros travail. Je n'ai pas le temps de l'évoquer, mais nous avons travaillé sur l'impact de la décharge en termes de pollution. Nous avons et nous fournissons des données. La mairie de Saint-Brieuc et la mairie de Langueux ont également fait des diagnostics. Il y a des états des lieux. Aujourd'hui, l'agglomération prend en charge un diagnostic afin de voir comment nous pouvons résoudre le problème, sachant que nous n'allons pas enlever les 2 millions de mètres cubes de déchets parce qu'il faudra les mettre ailleurs. L'idée est que, dans les années à venir, nous puissions au moins restaurer le site, sachant que le site va être confié au conservatoire du littoral. Nous aurons donc une réhabilitation et une amélioration. Cela prendra du temps.

Intervenante dans la salle

Il y avait eu des signalements de citoyens, mais nous n'allons pas refaire le passé.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Pour répondre à votre question, les associations de protection de nature sont souvent taxées d'empêcheurs de tourner en rond. C'est à cela que nous servons aussi et que malheureusement, selon les projets qui sont en œuvre, nous sommes considérés comme des doux rêveurs.

Intervenante dans la salle

Nous voyons dans ce cadre-là que la création de la réserve naturelle a empêché finalement l'aéroport, mais également le port en poldérisation, a empêché le fait de passer en agriculture.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Cela a figé le milieu naturel en disant que la mission de cet espace est la production, comme ici dans le port où son objectif est l'activité économique.

Intervenante dans la salle

L'impact de la création est finalement d'avoir évité et d'avoir conservé le milieu tel quel. Y a-t-il eu des améliorations ou avons-nous justement évité plus de pollution ou des améliorations en termes de biodiversité ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Oui, j'en parlerai un petit peu. Concernant les dunes de Bon Abri, c'était un petit peu avant la réserve naturelle puisque cela a été acheté par le Conseil départemental en 1981. C'était une décharge. Aujourd'hui, c'est notre hotspot de biodiversité puisque, sur la réserve naturelle, nous avons environ 2 000 espèces et il y en a 1 500 sur les dunes de Bon Abri. C'est une propriété du département, mais qui est sur le territoire de la réserve naturelle. Nous co-gérons. Avec le propriétaire, nous travaillons sur la gestion et la protection de ces dunes de Bon Abri. Cela montre aussi que nous pouvons partir d'une situation catastrophique et arriver à un site plutôt sympathique. Voilà la mobilisation citoyenne avec les 35 premières personnes. Ils ne sont pas tous sur la photo, mais voilà les initiateurs dans les années 1970 du site. Voilà le processus depuis les premières mobilisations. Il y a eu tout le travail de GEPN, l'ancêtre de Vivarmor, où il n'y avait que des bénévoles. Nous n'avions pas un monde naturaliste. Il n'y avait pas de professionnels non plus pour faire le travail. Pour tous les inventaires, comptages et cartographies, cela a été fait par des bénévoles avec les moyens de l'époque. Il n'y avait pas les GPS ni des longues-vues comme vous les avez utilisés aujourd'hui. Ils n'en avaient qu'une et ce n'était pas la même qualité. Il y a eu toute la procédure, comme tout aménagement, avec les enquêtes publiques et les réunions de concertation. Aussi, un avis favorable puisque pour une création de réserve naturelle, cela passe par un organisme qui s'appelle le Conseil national de protection de la nature, un groupement de sages qui donne des avis pour le ministère de l'Environnement, puis nous arrivons à 1998 avec la création de la réserve naturelle.

Si cela vous intéresse sur l'histoire, nous avons fait un travail avec une étudiante. Vous pouvez télécharger toute l'histoire de la réserve naturelle et les témoignages des gens de l'époque. C'est assez intéressant. C'est sur le site de la réserve. Il y avait la question de comment nous avons pu le faire. Il y a une interview de Claude SAUNIER qui était le maire de Saint-Brieuc. Il a ensuite été un militant et un pro-réserve naturelle. À l'époque, dans les années 1970, personne ne lui a dit que c'était mal. C'était naturel. Comme évoqué tout à l'heure, le patron de la réserve naturelle, ce n'est pas moi, c'est l'État. Localement, c'est le préfet. C'est donc sous la responsabilité du préfet du département qui va mettre en place deux choses. D'une part, un comité consultatif. Nous sommes donc bien sur l'esprit régalién de l'État, c'est-à-dire que c'est l'État qui décide. Le préfet décide, mais il demande l'avis. C'est consultatif. Généralement, dans tous les cas de figure, ce dernier suit l'avis du comité consultatif qui regroupe les élus, les administrations, les scientifiques, les représentants, dont les usagers, les viticulteurs, les chasseurs, les pêcheurs ou encore les associations de protection de la nature. Nous sommes environ 35 personnes au comité consultatif, me semble-t-il.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Il y a quatre collègues et six organismes par collègue.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Ils sont réunis obligatoirement au moins une fois par an sous l'autorité du préfet qui va valider tout ce que l'on fait, dont les plans de gestion, entre autres. D'autre part, le préfet va désigner un gestionnaire, un acteur localement. Souvent, c'est l'association de protection de la nature. Pour ceux qui connaissent les Sept-Iles, c'est la LPO. Pour d'autres réserves naturelles en Bretagne, cela va être une Bretagne Vivante, mais également des parcs nationaux, des parcs régionaux ou des collectivités, entre autres. Ici, comme évoqué, il y a une co-gestion à partir de l'association qui était à l'origine de la création de la réserve naturelle, GEPN, qui est devenu Vivarmor Nature en 2000, et avec une co-gestion entre le district – qui allait devenir l'agglomération de Saint-Brieuc – et Vivarmor. L'agglomération coordonne l'ensemble des actions et recrute. C'est mon employeur. Je suis salarié. Cédric qui est technicien est également salarié de l'agglomération. Tout l'aspect scientifique et éducation de l'environnement avec les ambassadeurs va être confié à Vivarmor. Nous avons donc un comité de co-gestion qui permet de travailler ensemble afin que les deux gestionnaires parlent d'une seule voix. Aussi, il y a quelque chose qui est maintenant obligatoire pour toutes les réserves naturelles, mais nous l'avons mis en place dès le début, dans les années 2000, qui est un conseil scientifique indépendant des gestionnaires et qui donne des avis. Il est désigné par le préfet. Ces deux instances sont définies par le préfet en termes de composition.

Intervenante dans la salle

Dans le comité consultatif, vous parlez d'usagers. C'est par exemple aussi des représentants d'associations.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Il y a des fédérations.

Intervenant dans la salle

Je travaille à la DREAL. Il y a quatre collèges.

Intervenante dans la salle

Je parlais surtout des usagers.

Intervenant dans la salle

Les usagers seront surtout les associations de randonneurs de randonnées pédestres, les fédérations, les plaisanciers et les activités équestres également. Les chasseurs sont dans les usagers.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Les plaisanciers n'ont pas le droit d'entrer dans la réserve. Il y a des bouées qui leur interdisent d'entrer par là.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Il y a une zone de navigation tout de même dans la réserve pour n'importe quel bateau. Je vous le montrerai sur la carte. Nous avons également mis en place un groupe des communes, pour travailler avec les communes, les élus et les services des communes afin d'essayer de travailler ensemble. Les communes doivent également être porteuses des enjeux des réserves naturelles. Comme je l'évoquais tout à l'heure, concernant l'aspect surveillance police, nous ne sommes pas sous l'autorité de séparation des pouvoirs. Nous ne sommes pas sous l'autorité du préfet, mais du procureur de la République. Nous avons également un groupe police qui regroupe tous les organismes qui font la police sur le territoire. Cela veut dire les polices municipales, les polices nationales, la gendarmerie et l'OFB, l'Office français de la biodiversité. Vous retrouverez tout cela sur le site internet de la réserve. Nous avons un protocole de surveillance qui est homogène pour tous les corps de police en termes de façon d'aborder une infraction.

Je vous présente quand même le territoire. Nous avons vu que nous étions par ici. Concernant la zone de navigation, je l'évoquais puisque nous ne la voyons pas ici. Elle est ici. C'est un triangle qui fait comme ça. Ce n'est pas marqué sur cette figure, mais nous pouvons naviguer ici pour partir de Saint-Guimond pour aller au large ou revenir. Vous retrouverez cela sur le site de la réserve. En termes de milieu, je passe un petit peu vite dessus, mais il y a les prés salés, l'estran, les dunes de Bon Abri, sans oublier l'estuaire du Gouessant qui sont les quatre grands milieux naturels. Comme discuté cet après-midi, il y a l'importance de l'estran qui est la plus grande surface et qui est particulièrement productif en termes de source de nourriture pour les oiseaux, mais aussi pour les activités humaines de pêche à pied, de mytiliculture ou des activités qui utilisent l'estran comme l'activité équestre. Nous sommes donc à la fois sur une halte migratoire au printemps et à l'automne. À l'automne, en septembre et octobre, les oiseaux s'arrêtent ici et descendent plus bas. Au printemps, ils font la même chose. Nous sommes une aire d'autoroute pour les oiseaux. À partir d'octobre et novembre, nous allons être une zone d'hivernage. Les oiseaux viennent, s'arrêtent y passer tout l'hiver et repartent. L'enjeu et l'importance vont être les limicoles et l'oie Bernache. Les anatidés vont être moins importants, puisque pour les oiseaux, c'est la quantité qui compte. C'est le nombre. En termes d'effectifs, nous sommes plutôt un peu plus faibles sur ces aspects-là.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ce qui est important, c'est que pour beaucoup de ces oiseaux-là, nous ne les retrouvons que sur des réserves naturelles, soit à 95 % sur des réserves naturelles ou sur des aires protégées. D'autres vont l'être à 75 %. Il n'y a que le Bécasseau Sanderling qui est assez reparti et de mémoire, nous devons être ici à 65 %.

Intervenant dans la salle

Ce que tu peux ajouter, c'est que sur ces espèces que nous voyons là, trois d'entre elles sont chassables. Elles n'ont que les réserves naturelles pour être tranquilles. C'est pour cette raison que nous les retrouvons.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

À l'échelle de l'Europe ou plus vaste, puisque ce sont des oiseaux migrateurs et, dans quelques mois, seront au Groenland ou en Islande. Cela montre bien l'importance des aires protégées. Il y a pas mal d'espèces qu'on ne retrouve plus que là. Nous sommes quasiment leur dernier refuge. Nous avons vu tout à l'heure les Tadornes de Belon et les différents canards, ainsi que l'oie Bernache qui est bien connue ici. Le fond de l'anse d'Yffiniac avec les prés salés joue également un rôle très important avec des plantes qui ne vivent que là. Ce sont des zones de refuge. Nous avons régulièrement du phoque qui vient, mais ce sont aussi des zones importantes pour la production de poissons. Nous l'avons illustré ici avec le juvénile de bar. Ce n'est pas la peine de venir dans les casiers pour pêcher le bar. Les bars des prés salés font 1 à 2 centimètres. Ils viennent s'alimenter dans les prés salés.

Intervenant dans la salle

Il y a donc à manger dans la réserve. Les animaux ne se sauvent pas s'il y a à manger.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Nous ne les nourrissons pas.

Intervenant dans la salle

Les bars, aussi.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Bien sûr, mais si les petits bars viennent, ce n'est pas par hasard. Il y a cette végétation. C'est intéressant. Je vous montrerai plus tard. Concernant l'estuaire du Gouessant, vous allez me dire c'est tout pourri.

Intervenant dans la salle

Que veut dire le terme taxon ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Cela veut dire « espèce ». Nous disons taxon, car nous n'allons pas forcément jusqu'à l'espèce. Concernant l'estuaire du Gouessant, pas de commentaire. Nous pourrions parler des aspects. Néanmoins, c'est important et intéressant.

Intervenant dans la salle

Pourquoi « Pas de commentaires » ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

La baie de Saint-Brieuc est un peu réputée pour les problèmes de marées vertes et de la qualité des eaux relativement médiocre. Le Gouessant étant le principal cours d'eau et d'afflux de l'apport de nitrates – même si les choses s'améliorent. Ce n'est pas nous qui gérons ça, mais mes collègues d'un autre service du bassin versant ont fait des travaux là-dessus et la qualité de l'eau s'améliore. Chaque année, on diminue le taux de nitrate d'environ 1 milligramme. Cela s'améliore, mais ça ne résout pas le problème. Néanmoins, ce que je veux évoquer ici, c'est qu'il est tout de même un site intéressant parce que vous avez un certain nombre de poissons migrateurs, mais qui sont un petit peu embêtés parce qu'il y a un barrage qui les empêche d'aller plus loin. Nous avons de la grande alose, de la civelle et de la lamproie. Il y a des enjeux très importants en termes de circulation des poissons migrateurs. J'y reviendrai à la fin pour montrer là où nous n'avons pas avancé sur l'amélioration de la qualité. Comme je l'évoquais, au bout de l'estuaire, nous avons un petit mur.

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Ce sont donc des poissons qui ont nécessairement une vie en milieu marin, mais également en eau douce.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Oui. Ce sont des poissons migrateurs qui vont de la mer à l'eau douce.

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Ils ont un début de vie en eau douce, puis au niveau du milieu marin, d'où l'importance d'avoir un écoulement aussi au niveau des cours d'eau sans obstacle, leur permettant de remonter pour pouvoir se reproduire dans les cours d'eau.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Les civelles, les bébés anguilles, remontent, mais il faut ensuite que les anguilles adultes puissent redescendre et là, ils ont une grande marche à faire pour redescendre.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

En sachant que les civelles viennent de la mer des Sargasses, à l'autre bout du Mexique, et ça fait maximum 5 centimètres, voire 10 centimètres quand elles arrivent ici. Nous sommes sur la planification de la mer, mais ça commence aussi là-bas. C'est une planification mondiale.

Intervenant dans la salle

Ça ne va donc pas être simple.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Ça ne va pas être simple pour les civelles.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Tout notre métier est compliqué. Les oiseaux migrateurs viennent de la Sibérie, du Groenland, du Canada et autres. Ils vont en Afrique. Tout est compliqué.

Intervenant dans la salle

Vous ne maîtrisez pas cela. Il n'y a pas d'autoroute.

Intervenante dans la salle

Le problème, c'est ce barrage qui empêche tous les poissons de remonter dans le cours d'eau qui leur conviendrait. Qu'est-il prévu pour ça ? Est-ce que quelque chose est fait ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Je vous en dirais un mot tout à l'heure, dans 5 minutes, car c'est un point où nous n'avons pas encore avancé. Concernant les dunes de Bon Abri, je ne vous fais pas le topo, mais allez vous balader au printemps. Lorsque vous irez vous promener dans les dunes, vous vous rappellerez la photo que je vous ai montrée dans les années 1980, de l'état de conservation et de ce que c'est devenu aujourd'hui. Je devais évoquer les services rendus par les écosystèmes. Nous essayons de protéger le fonctionnement des écosystèmes. Ce qui est important, c'est que si ces écosystèmes fonctionnent bien, ils nous rendent des services. Si la mer est propre, nous avons des poissons. Il y a donc tout un ensemble de services, y compris le plaisir de se promener au bord de la réserve naturelle. C'est aussi un service. Aussi, il y a la régulation. Les prés salés protègent Langueux, par exemple, de la houle ou des inondations. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais nous avons relevé 71 services des écosystèmes du fond de baie qui servent ensuite à l'homme. J'évoquais tout à l'heure le petit cycle du juvénile de bar. Ce dernier va aller dans cette végétation et dans cette plante pour manger cette bestiole. Si nous modifions les prés salés, si on les pâtures ou autres, cela va disparaître. Ça ne supporte pas le piétinement. Il y a également un aspect important. C'est une publication qui a été faite dans Nature en 2017 qui montrait l'importance des écosystèmes, et en particulier les écosystèmes bien conservés et riches, contre le changement climatique. Cela permet de mieux résister aux changements climatiques. Les prés salés sont des pompes à carbone qui vont absorber également. Cela a un rôle aussi important dans les aires marines protégées et permet de limiter ces aspects. Je passe un peu vite sur l'aspect connaissance, mais nous aurions l'occasion d'en rediscuter, notamment sur tous les suivis et la diversité des choses que l'on peut faire pour comprendre le fonctionnement des écosystèmes depuis les inventaires, les suivis et les programmes de recherche. Il y a également les différentes thématiques sur lesquelles nous travaillons, comme l'ornithologie, mais aussi utiliser les invertébrés du sable comme un témoin de la qualité de l'eau ou du fonctionnement des écosystèmes. Nous travaillons sur les poissons et sur les réseaux trophiques, entre autres.

Intervenante dans la salle

En ce moment, concernant le suivi des oiseaux, quelles sont les études menées ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Ils sont tous suivis à peu près. Sur l'aspect cartographie des oiseaux aujourd'hui, nous avons fait de gros travaux afin de savoir où ils se trouvent. À marée haute, ils se reposent et la réserve naturelle les protège. Par contre, comme nous l'avons vu tout à l'heure, ils ne sont plus forcément sur la réserve naturelle parce qu'ils descendent avec la mer. Ils descendent en bas de l'estran. Il y a des zones d'alimentation. Nous avons cartographié ces zones d'alimentation parce que ce sont des zones importantes et nous allons également équiper un certain nombre d'oiseaux avec des balises GPS ou des bagues, pour les suivre. Les oiseaux qui sont ici bougent aussi. Nous avons des bécasseaux qui vont aussi au Sillon de Talbert, comme évoqué tout à l'heure. Nous avons fait un test en mettant une balise sur une oie Bernache. Elle est partie 8 jours à Paimpol, puis elle est revenue en utilisant une fois l'anse d'Yffiniac, puis l'anse de Morieux. Nous communiquerons dès que nous aurons lancé officiellement le programme cette année. Vous pourrez également suivre les oiseaux sur le site internet.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Tout à l'heure, une photo est passée vite de deux personnes dans les prés salés. Ce sont les fondateurs de Vivarmor. Ce monsieur-là a aujourd'hui 92 ans. Le second ne peut plus aller dans les prés. Il a malheureusement disparu. Il était technicien au zoopôle de Saint-Brieuc. Il était technicien, il n'était pas chercheur. Lui était garde forestier. Je peux vous assurer que ce sont des puits de science. J'ai eu la chance de pouvoir être coraqué par ces gens-là. Vous en apprenez vite.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

C'est ce genre de personne qui fait de l'ornithologie depuis 1970 en baie de Saint-Brieuc. Vous imaginez bien que sa connaissance de l'évolution du milieu est intéressante.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Ce sont Jacques PETIT et Aymar DE GESINCOURT.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Concernant nos enjeux, je ne l'ai pas évoqué, mais nous avons un plan de gestion. Nous ne faisons pas ce dont nous avons envie en disant que nous aimons bien quelque chose et donc nous allons le faire. Il y a un cadre légal et un plan de gestion. C'est validé à l'échelle locale, mais surtout par les gestionnaires, par le conseil scientifique, par le préfet, par le CNPN que j'évoquais tout à l'heure ou le CSRPN, le Conseil scientifique régional de protection de la nature. Il y a donc une cohérence dans tous les plans de gestion et dans toutes les réserves naturelles. Il y a la même structure de réflexion et d'enjeux. Nos enjeux sont la protection de la biodiversité et le fonctionnement de l'estran, des prés salés, du cours d'eau et des dunes. Nous avons un objectif spécifique également sur l'aspect oiseau. Même si nous faisons assez peu de choses, nous avons un rôle sur des objets géologiques qui sont dans la réserve naturelle ou en périphérie. Nous ne sommes plus vraiment sur la réserve naturelle. Aussi, il y a l'aspect connaissance et la sensibilisation. Nous allons y revenir.

Ce sont ici les objectifs qui ont été définis dès l'origine de la réserve naturelle, dans le premier plan de gestion, il y a un peu moins de 25 ans, le temps de tout rédiger. Je réponds enfin à votre question. Nous avons eu le temps de faire un travail d'évaluation. En 2018, nous avons 20 ans et cela faisait 15 ans que nous avions le premier plan de gestion. Nous avons fait un travail, un audit. Ce sont des personnes qui ont fait ce travail-là. Vous pouvez le télécharger. C'est un gros rapport de plus de 500 pages. Cela a analysé tout ce qui a été fait sur la réserve naturelle depuis la création et en termes de bilan. Sur l'aspect pré salé et avifaune migratrice, sur l'état de conservation avant et après, aujourd'hui, nous avons atteint nos objectifs. Globalement, malgré le contexte de perte de biodiversité et d'effondrement des populations d'oiseaux, on s'en sort assez bien. Les prés salés sont en bon état écologique et les botanistes et scientifiques ont montré là-dessus. Ce sont donc des objectifs sur lesquels nous avons bien avancé. Sur l'estran, les objectifs sont relativement atteints, mais pas à 100 %, car nous avons tout de même des problèmes de qualité des eaux. Évidemment, ce n'est pas l'outil Réserve naturelle qui résoudra le problème des marées vertes. Nous en sommes victimes, mais il y a des zones de dégradation de l'estran et c'est pour cette raison que nous n'avons pas droit aux trois étoiles. Tout à l'heure, nous évoquions le cours d'eau. Nous étions mauvais et pour l'instant, nous le sommes toujours. Il y a encore le barrage. Néanmoins, aujourd'hui, le barrage qui n'est plus fonctionnel et qui n'est plus

géré puisqu'EDF ne l'utilise plus entre dans le giron de l'État. L'État a essayé de trouver des repreneurs, mais il n'y en a pas. Aujourd'hui, l'État s'engage dans une renaturation. Je sais plus le terme dans le courrier du préfet, mais l'objectif est de renaturer l'estuaire du Gouessant.

Intervenant dans la salle

La formulation normale est qu'ils vont le démolir.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Ils ne l'ont pas dit comme ça. Nous allons voir. La situation du Gouessant avant la réserve naturelle n'a pas avancé depuis. Ce n'est pas l'outil Réserve naturelle. Le barrage n'est pas sur la réserve naturelle et ce n'est pas l'outil, tout comme le problème des marées vertes. Sur les aspects lunaires ou autres, il y a quand même une amélioration du fonctionnement des écosystèmes. Il y a encore du travail. Aujourd'hui, la qualité des eaux n'est pas encore optimale, mais ce n'est pas la réserve naturelle qui gère l'agriculture et qui gère le bassin versant.

Intervenant dans la salle

Dans votre tableau, sur le dernier point à droite, que veut dire le contexte social ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Le contexte social, c'est l'acceptation et le principe de comment les gens acceptent et comprennent l'importance du fond de baie. Nous évoquons les ambassadeurs. C'est difficile à estimer avant la réserve naturelle. Nous avons déjà travaillé dessus. Il y a eu une sociologue et des enquêtes il y a 2 ans. Des choses ont donc déjà été faites, mais un travail d'ancrage territorial va être fait pour essayer de voir comment les gens perçoivent la réserve naturelle. Ici, je suis l'ancien qui a été créé avec la réserve naturelle et embauché en premier. Lorsque je suis arrivé, j'ai dit que c'était « ma » réserve naturelle puisque j'étais le premier embauché. J'étais tout seul. Aujourd'hui, nous sommes une équipe. L'autre fois, j'ai entendu un riverain à Langueux qui a dit « Elle est belle, notre réserve naturelle ». Quand toute la population autour parlera de « leur » réserve naturelle, nous aurons gagné.

Intervenant dans la salle

Il y en a encore qui demandent à quoi ça sert.

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Je vais vous parler rapidement de mon travail. Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte où nous avons l'objectif, à travers SNAP, la stratégie nationale des aires protégées, d'avoir 30 % du territoire national en aires protégées, dont 10 % en protection forte. Aujourd'hui, l'objectif des 30 % a été atteint. Par contre, nous n'avons que 4,2 % du territoire qui est en protection forte alors que nous devons atteindre 10 %. Dans ce contexte, nous avons initié un travail de diagnostic pour augmenter cette protection. Le fond de baie de Saint-Brieuc est classé en protection forte, mais pas entièrement. Nous avons la zone de navigation qui n'est pas comprise dans la protection forte. Toutefois, depuis 2022, le fond de baie est une zone de protection forte.

Intervenante dans la salle

Lorsque vous parlez des aires marines protégées, parlez-vous des zones Natura 2000 ?

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Oui. Natura 2000 fait partie des 30 % de protection. Pas en protection forte, mais protégée.

Intervenante dans la salle

Ce sont des périmètres qui sont sur la carte.

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

C'est ça.

Intervenante dans la salle

Y a-t-il des zones de protection forte envisagée sur la zone, ailleurs que dans la réserve ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Celles qui sont en prévision, ce sont ces points-là pour l'instant.

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Ce sont les points jaunes.

Intervenante dans la salle

Les aires qui sont en jaune sont donc à l'étude aujourd'hui pour en faire des zones de protection forte.

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Oui. C'est cela.

Intervenante dans la salle

À quel secteur cela correspond-il ?

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Le cap d'Erquy, le cap Fréhel, la baie de la Fresnaye.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Il y a également Lancieux et la pointe du Grouin à Cancale.

Mme Nolwenn SOLSONA – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Pour l'instant, il n'y en a pas d'autres qui sont proposées ici pour le moment. Cela va justement être notre travail. Pendant les deux prochaines années, nous allons avoir un diagnostic du patrimoine naturel en baie de Saint-Brieuc au regard des usages et des périmètres des aires protégées déjà en place. L'objectif est donc de s'intéresser aux enjeux de biodiversité, soit la faune, la flore, les fonctionnalités écologiques, mais aussi tout ce qui est géodiversité avec le patrimoine géologique, de prendre en compte tout ce qui est activités et usages, de faire le croisement de tout ça et de voir s'il serait cohérent d'avoir une aire protégée ou d'étendre des aires protégées déjà en place ou, au contraire, pas du tout, et ce, selon les enjeux et les activités. Voilà le périmètre d'étude. L'idée est d'aller voir sur tout ce périmètre. Nous avons des enjeux aujourd'hui qui ne sont pas pris en compte dans les aires protégées. Il faut voir si nous avons des enjeux que l'on pourrait éventuellement en réserve naturelle ou en zone Natura 2 000. Cela va être mon travail pendant les deux prochaines années, en lien avec l'équipe, afin de pouvoir proposer des réflexions sur la pertinence des aires protégées qui sont déjà en place et pourquoi pas d'étendre certaines aires et notamment la réserve naturelle.

Mme Karine BESSES – CPDP

Merci beaucoup. Nous reverrons ça en sous-groupe pour pouvoir explorer plus précisément. Il y a divers types de sous-groupes. C'est à vous de choisir. Lucie va nous lancer sur les sous-groupes.

Mme Lucie BÉGUIN – CPDP

Nous allons faire une petite opération. Nous allons faire trois sous-groupes. Nous avons trois sujets à vous proposer, avec un sous-groupe sur les outils de protection, un sous-groupe sur la place des acteurs, des citoyens et des habitants dans les différentes missions des réserves naturelles telles qu'elles vous ont été présentées, ainsi qu'un sous-groupe spécifiquement sur les questions de pollution, à savoir les moyens à mettre en œuvre pour limiter la pollution terrestre et les dégradations anthropiques de la diversité marine et littorale.

Mme Karine BESSES – CPDP

Concernant les outils de protection, nous avons vu la réserve naturelle, mais nous avons également parlé de Natura 2 000. Nous avons parlé d'arrêter le biotope, mais il y a d'autres manières de faire. Il y a plein de manières de protéger, avec les parcs marins notamment. Il y a donc plein d'outils de protection. Je vous demanderai de vous mettre dans ce groupe afin d'apporter votre regard sur comment vous souhaiteriez que ce soit protégé ou non. C'est ce regard sur la protection. C'est ce que nous disons sur les acteurs et les citoyens. Il nous a présenté la gouvernance, avec le préfet et le conseil scientifique, avec tous ces bénévoles qui, aujourd'hui, ne sont pas forcément dans la gouvernance. Il faut donc s'interroger. Il y a plein de problématiques de gouvernance autour de la protection de la mer. Par exemple, il y a eu un gros débat. Nous parlions de la réserve naturelle des Sept-Iles. Il y a eu un gros débat puisque c'est la LPO qui a gardé la gouvernance. Les pêcheurs souhaitaient en être, mais la décision a été que ce soit pour l'instant la LPO qui reste la seule



gestionnaire. Cela a posé un certain nombre de débats et a défrayé la chronique. Je ne sais pas si vous l'avez vu dans les médias. Il y a toute une question autour de la gouvernance à se poser.

Concernant les moyens pour limiter la pollution et les dégradations, depuis que nous avons ouvert le débat, globalement, les gens ont du mal à parler de la problématique des algues vertes en Bretagne. On voit bien que dans les acteurs, notamment dans les SAGE, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, qui sont aussi des collectifs, des instances qui gèrent la qualité des eaux, il est vrai qu'il est compliqué de parler et d'adresser, de montrer directement ces problématiques-là de gestion et de pollution des eaux. Nous souhaitons ouvrir cela au débat, mais c'est un peu, entre autres, le sujet de ce rapport entre les activités à terre et l'état de la mer. Voilà donc les trois ateliers que nous vous proposons.

Mme Lucie Béguin – CPDP

Nous allons donc installer des tables avec un premier groupe pour la protection de la biodiversité en mer et sur les côtes, un deuxième sous-groupe avec la gouvernance et au fond, le troisième sous-groupe sur la pollution.

Mme Lucie Béguin – CPDP

Nous pouvons prendre quelques idées phares sur les enjeux, une piste de solution et concrètement, par quoi nous pourrions passer.

Intervenant dans la salle

Nous nous sommes penchés sur les outils de protection de la biodiversité en mer et sur les côtes. Nous avons des limites sur la complexité administrative pour nous, en tant que citoyens, sur le manque de lisibilité et sur les connaissances que l'on avait. Globalement, ce qui s'est dégagé, c'est que nous connaissons assez mal ce milieu, assez mal les acteurs impactants. Il y a un manque, tant dans l'opérationnel que dans l'administratif. C'est un manque de connaissance globale. Les pistes de solutions sont de développer des outils, d'améliorer les moyens de communication, d'identifier certains vecteurs. Concrètement, nos solutions étaient dans l'amélioration des connaissances marines, tant sur le vivant en mer que sur les pressions de nos gestes, nos gestes du quotidien et les activités industrielles, d'améliorer nos connaissances et de sensibiliser aussi, auprès de chacun, sur l'impact que nous pouvons avoir sur la biodiversité.

Mme Lucie Béguin – CPDP

Cela soulève-t-il des questions ou des avis ?

Intervenante dans la salle

Globalement, quel que soit le secteur, l'administration, c'est de faire des dossiers, de les mettre dans un tiroir et faire des piles. Ce n'est pas la peine de continuer à utiliser l'énergie de gens qui travaillent entre quatre murs. De temps en temps, il faut aller voir la réalité, comment on vit, comment jette dans la mer tout ce que l'on ne veut pas savoir, comme des nitrates et des pesticides. Les épandages qui se passent dans la rivière, on ne sait pas, on ne veut pas voir. Tant que c'est comme ça et tant que nous ne ferons pas la liaison du scientifique avec la restitution de la biodiversité, pourquoi les bancs de poissons vont au plus large et quitte la baie de Saint-Brieuc, par exemple, on peut se poser des questions. Pourquoi pas de l'observation scientifique ?

Mme Lucie Béguin – CPDP

N'hésitez pas si vous avez vous des questions ou des réactions par rapport à ce que les groupes présentent, car nous n'allons pas faire tous les Post-its. Par contre, je vous inviterai à aller voir ce que les uns et les autres ont produit, si vous le souhaitez.

Je parle sous votre contrôle. N'hésitez pas à me corriger. Nous avons eu des discussions et nous nous sommes rendu compte que nous avons des enjeux très spécifiques. Pour rappel, la question était « Quelle place des acteurs, des citoyens, des habitants dans les missions des réserves naturelles que sont la protection, la gestion et la connaissance ? » En fonction des types d'acteurs dont on parlait, nous avons des exemples différents et des solutions à mettre en place, différentes en fonction de si l'on parlait des acteurs ou des citoyens. Sur cette question de la gouvernance, nous nous sommes questionnés sur les enjeux d'avoir des représentants d'associations. Ils n'ont que six places dans le conseil consultatif et que cela pouvait peut-être être amené à évoluer ou en tout cas à être questionné, tant pour avoir des représentants d'associations mobilisés sur des enjeux locaux, comme avoir un représentant d'associations mobilisé sur les algues vertes, mais aussi questionner la représentativité des représentants des associations parce que nous savons que, dans les associations, il y avait un constat sur le fait que c'étaient des populations plus âgées et qui, forcément, disposaient d'un temps un peu plus important et que l'on manquait de mobilisation d'autres publics qui étaient sous-représentés par rapport à des salariés ou des élus qui ont ce temps intégré dans leur travail. Enfin, nous avons rappelé qu'il n'y a qu'une seule réunion par an du conseil consultatif. Il est vrai que cela semblait assez peu pour continuer et mobiliser toute une force vive autour de ces enjeux que sont les diverses missions des réserves naturelles. Face à cela, nous avons différentes solutions, avec des solutions que nous avons mises face à des problèmes que nous n'avons pas encore soulevés. Nous avons un peu d'avance. Cela passe par travailler sur une vision patrimoniale de la réserve naturelle pour continuer à en faire un objet commun sur le territoire et pour l'ensemble des diverses populations. Cela passe par mobiliser davantage les mairies au local. Cela pourrait passer par avoir un collègue ou un groupe d'élus référents dans chacune des communes, référents pour la réserve naturelle. Enfin, sur la mobilisation, nous avons aussi beaucoup parlé de la place des enfants et des scolaires qui sont des publics très importants à mobiliser si nous souhaitons créer une mobilisation au long terme. Cela passe par avoir une aire marine éducative par exemple, ou continuer d'avoir des événements fédérateurs et

transgénérationnels sur, par exemple, Natur'armor et avec des événements très spécifiques vers les scolaires. Enfin, juste pour terminer, sur la partie gouvernance pure, nous sommes entrés dans les spécificités qui concernent cette réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc qui serait de conserver une seule structure visible. Nous avons pu discuter du fait qu'il y avait la Maison de la Baie et la réserve naturelle qui avaient deux gestions et deux gouvernances différentes. Du point de vue du public, peut-être que c'est quelque chose qui est difficile dans la lecture et dans la compréhension du fonctionnement. Pour communiquer avec et pour bien saisir les enjeux et le fonctionnement, cela peut être compliqué et cela passe par garder une proximité que vous avez déjà en ayant un même lieu, mais aussi, pourquoi pas, travailler à une même gouvernance entre ces deux structures pour améliorer la visibilité auprès des autres acteurs.

Mme Clémence LEBLANC – CPDP

De la même manière, je vais faire un petit retour et je vous laisse compléter si besoin. Notre question était de savoir quels moyens pour limiter la pollution terrestre et les dégradations, entre autres, de la biodiversité marine et littorale. Trois grands constats sont ressortis, avec la pollution agricole, la pollution des eaux et la gestion des eaux usées, du moins le manque de gestion ou de financement pour les eaux usées. Aussi, il y a eu tout le sujet de l'urbanisation intensive, notamment sur la côte. Ce sont donc les trois grands constats qui sont ressortis. Plein de solutions et de petites actions ont émergé, notamment avec la question agricole. Beaucoup de choses pour favoriser une autre forme d'agriculture et d'élevage, le développement de l'agroforesterie dans les élevages et dans les exploitations. Des agricultures à taille humaine. Aussi, le développement de mécanisation pour les élevages aussi pour diminuer les rejets et les valoriser à d'autres endroits. Des choses qui peuvent être liées entre les questions agricoles et les questions de gestion de l'eau, comme la replantation de haies pour réduire le risque de ruissellement dans les champs. Enfin, beaucoup de choses qui existent déjà et qu'il suffit d'appliquer, à savoir la loi zéro artificialisation nette et la loi EGAlim également qu'il faudrait respecter un peu mieux et qui promeut le bio dans les cantines. Aussi, la proposition de mettre, dans les marchés publics, une obligation de valoriser les circuits courts avant les produits d'importation plus lointains.

Pour la partie gestion de l'eau et des déchets, il y avait, par exemple, la préfecture des Côtes-d'Armor qui a bloqué certains permis de construire dans certaines communes dans l'attente de mise aux normes des stations d'épuration. L'une des actions est le financement de toutes les mises aux normes des stations d'épuration de la côte. Aussi, plus de moyens pour les contrôles des infrastructures, des stations d'épuration et autres exploitations agricoles. Plus de moyens pour la police de l'environnement et la police de l'eau.

Enfin, sur la question de l'urbanisme, l'interdiction de construire sur les littoraux. Une plus forte adaptation à la nature, à ce qu'il va se produire et à ce qui se produit déjà. Une meilleure communication, sensibilisation et éducation des jeunes publics, mais aussi des adultes par différents moyens.

Intervenante dans la salle

Pour l'adaptation, c'était en regard au trait de côte. En ce moment, il y a beaucoup de communes qui ont fait le choix de rejoindre la liste de préservation pour le recul du trait de côte. Ce sont des sujets qui touchent l'humain, mais pour lesquels il est très compliqué de se battre. L'adaptation, c'est aussi d'apprendre aux gens à pouvoir s'adapter à des choses que nous ne pouvons pas combattre. Nous avons également parlé de l'aire marine éducative. Cela existe déjà dans les écoles, mais ce serait de pouvoir faire en sorte qu'il y ait plus de directeurs d'école qui en fassent la demande. Il y avait aussi la protection des zones humides. Aussi, non aux dérogations pour les autres espèces qui pourraient être protégées ou qui sont rares et qui sont face à des bulldozers, parce que la loi du ZAN est là. On nous demande de densifier, mais il y a encore, dans les vides, des petits terrains de nature qui vont être bétonnés et il y a ces petites bêtes. Il y a encore des demandes de dérogations. C'est donc un non aux dérogations.

Intervenante dans la salle

Cela se gère notamment au niveau des SAGE.

Intervenante dans la salle

Pour les zones humides, oui.

Intervenante dans la salle

Les inspections sont faites pour ça. Y a-t-il des surveillances territoriales pour ça ?

Intervenante dans la salle

Je pense qu'ici, l'enjeu est la transposition des outils réglementaires qui existent, c'est-à-dire que nous avons un plan local d'urbanisme qui puisse être à l'échelle d'une commune ou demain à l'échelle intercommunale, et de bien prendre en relation quels peuvent être les enjeux de biodiversité pour éviter de mettre des terrains en zone constructible alors que nous savons que malheureusement, on risque de fragmenter le milieu ou de détruire des espèces protégées. Nous l'évoquions d'ailleurs dans notre groupe. La connaissance et le diagnostic du territoire sont primordiaux parce que sans ça, on pourra faire tout ce que l'on veut, ce sera très compliqué. Il faut savoir argumenter. La zéro artificialisation nette, comme son nom l'indique, c'est éviter d'artificialiser plus, mais ça ne veut pas dire arrêter de construire. Cela veut dire aussi donner la potentialité aux porteurs de projets d'aller construire ailleurs, sans impact ou en évitant au maximum, les impacts sur ce qu'il nous reste à protéger et à préserver.

Intervenante dans la salle

J'ai bien conscience que cette loi est très compliquée. C'est aussi préserver l'humain. Densifier, c'est bien, mais c'est aux dépens des gens qui vivent déjà dans des centres vides.

Intervenante dans la salle

La préservation de la biodiversité, c'est ça. C'est ce que l'on disait. C'est juste préserver la vie de l'humain. On disait que la nature arrivait à s'adapter à l'homme, mais l'homme ne s'adapte pas à la nature et pour essayer de s'adapter, il va essayer de construire des choses qui vont mettre à mal la nature qui va essayer de se réadapter et ainsi de suite. Nous arrivons maintenant un peu au pied du mur. On le voit bien avec l'accélération du réchauffement climatique et on se dit que les scientifiques avaient peut-être raison et qu'il va falloir faire quelque chose. Sauf que nous sommes en France et au niveau administratif, ça met du temps. On est bien d'accord. On est dans un pays qui s'appelle la démocratie aussi et c'est très bien. Il faut que tout le monde puisse aussi apporter sa pierre à l'édifice et heureusement que tout le monde participe et essaie de participer, mais résultat des courses, la construction est beaucoup plus longue. Il faut qu'elle puisse bénéficier à tous, mais in fine, c'est quand même juste la protection de la vie. C'est ce qu'il faut garder en mémoire.

Mme Lucie Béguin – CPDP

Merci beaucoup à toutes et tous. Nous arrivons à la fin de cet atelier.

Intervenant dans la salle

Je reviens juste sur les activités anthropiques. Vous avez répondu que cela vient de la terre. Avez-vous réfléchi à toutes les activités anthropiques des acteurs de la mer ? Ce sont des tonnes et des tonnes de déchets. Ce ne sont pas eux qu'ils viennent de la terre. Il y en a un paquet qui vient des activités maritimes.

Mme Lucie Béguin – CPDP

S'il n'y a pas d'autres questions, voulez-vous dire un mot de conclusion côté réserve ou côté Vivarmor ?

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Je suis assez content du titre. Pas le vôtre, mais celui que nous avons mis sur l'image qui n'est absolument pas de moi, mais que l'on a repris sur une ancienne affiche. Je l'ai remis sur les oiseaux, mais c'est « Un espace protégé pour tous » et c'est un peu ça aussi l'idée. Souvent, on essaie d'opposer la réserve naturelle, les écologistes et les usagers, mais c'est pour nous tous. C'est un mouvement des usagers, mais aussi de ces oiseaux. Nous pouvons être intelligents.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Pour tout vous dire, j'étais un peu dubitatif quant à la tenue de cet après-midi et je suis finalement content de voir qu'il y a plein de monde. Nous avons eu plein d'idées et nous allons voir comment essayer de mettre en œuvre le maximum de choses. Je retiens toujours la notion patrimoniale de la nature. Cela appartient à tout le monde ou à personne. Dans la loi, il y a deux choses, c'est-à-dire ce qui n'appartient à personne et ce qui appartient à tout le monde.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

J'ai été surpris par le nombre de personnes qui est là.

Intervenante dans la salle

Si l'on approche la nature comme si c'était du patrimoine, je me trompe peut-être, mais une fois que l'on a patrimonialisé quelque chose, on ne peut plus le changer ni l'altérer.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

C'est la notion législative du côté patrimoine où nous allons avoir l'architecte des Bâtiments de France, le classement et toutes ces choses-là. Il y a plein de patrimoines. On parle de patrimoines vernaculaires qui ne sont pas soumis à toutes ces choses et qui appartiennent à la collectivité, dont la collectivité est fière de la qualité de cette chose en local, et moi, je souhaiterais que ce soit la réserve. Il ne s'agit pas de la mettre sous cloche.

Intervenante dans la salle

Il faudrait plutôt que la population se l'approprie.

M. Hervé GUYOT – Vivarmor Nature

Voilà. Pour moi, c'est la définition du patrimoine.

M. Alain PONSERO – Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc

Pour les 25 ans, j'avais fait une sortie dans les dunes de Bon Abri dans le cadre des journées du patrimoine en disant aux gens « Je vais vous parler du patrimoine. Ce ne sont pas des châteaux qui ont 300 ans, mais ce sont des espèces qui existent depuis quelques millions d'années ».

Intervenante dans la salle

Comment cela va-t-il se passer pour la restitution ?

Mme Lucie Béguin – CPDP

Dans le cadre de « La mer en débat », débat public porté par la Commission nationale du débat public, tout ce qui est produit dans ce débat est retranscrit. C'est d'ailleurs pour cette raison que c'est enregistré, afin d'avoir des verbatims et des synthèses brutes. Nous en faisons également des synthèses et pas que des verbatims. On compile des éléments. Nous amassons pas mal d'éléments au fur et à mesure. À la fin du débat, le 26 avril, nous referons une synthèse plus globale que nous remettons à la maîtrise d'ouvrage qui nous a saisis au mois de mai. Nous allons avoir deux mois pour synthétiser ces éléments, soit avant l'été où nous devons avoir remis une synthèse à la maîtrise d'ouvrage. À ce stade, la maîtrise d'ouvrage aura deux mois pour rédiger la reddition des comptes, c'est-à-dire revenir sur l'ensemble des arguments et propositions faites, et justifier les différentes décisions qu'ils vont prendre. Ce sera donc public. À chaque fois, ce sera publié sur le site de « La mer en débat ».

Mme Clémence LEBLANC – CPDP

Toutes les parties collectives ont été enregistrées. Nous allons les retirer en verbatim, anonymisées. Nous aurons tout ce qui a été dit et écrit. Nous pourrions extraire tous les arguments afin de les traiter dans un tableau des arguments. Tout ce qui a été dit en sous-groupe n'a pas été enregistré, mais a été écrit sur des Post-its. De la même manière, on les retranscrit sur ordinateur et on retrace vos arguments. Cela va contribuer à la synthèse de cette grosse semaine de l'escale de Saint-Brieuc.

Intervenante dans la salle

Est-ce que vous nous contacterez ensuite ?

Mme Clémence LEBLANC – CPDP

Vous pourrez aller chercher l'information qui sera publiée sur le site du débat public, « La mer en débat ».

Intervenante dans la salle

Y aura-t-il une consolidation au niveau de la Bretagne et de chaque région ?



Mme Lucie Béguin - CPDP

À chaque escale, il y a une consolidation, puis il y aura ensuite une consultation au niveau de la façade et une consolidation au niveau national. Vous avez la rencontre publique ce soir au Centre des congrès de Saint-Brieuc à partir de 19 heures jusqu'à 21h30. Vous êtes bien évidemment toutes et tous les bienvenus, même si vous n'êtes pas inscrits. N'hésitez pas. Aussi, vous pouvez aller voir toutes les autres modalités sur le site de « La mer en débat ». Il reste encore deux ou trois jours pour porter votre candidature si vous souhaitez participer à un temps délibératif le 16 mars sur les modèles du *worldwide view*, des conventions citoyennes où vous pouvez porter votre candidature. Si vous êtes tirés au sort, vous participez, pendant une journée à Rennes, avec 80 autres personnes pour délibérer sur les propositions qui sont ressorties des différentes escales de la mer sur le parcours NAMO. N'hésitez pas. Tout est en ligne sur « La mer en débat » et cela s'appelle « La mer en 3D ».

Merci à toutes et à tous. À très bientôt.